

Adaptons nous au O phyto !

Parce que les pesticides ne tuent pas que les mauvaises herbes, jardinons durable !



La mise en évidence de la dangerosité des pesticides (aussi appelés produits phytosanitaires), pour notre environnement et notre santé a conduit à l'adoption de la loi Labbé. Cette loi interdit l'utilisation des pesticides pour les communes à partir de 2020 et pour les particuliers à partir de 2022. Il faut donc dès aujourd'hui adopter des méthodes alternatives à ces produits.

Avec 62 700 tonnes de pesticides utilisées en 2012, la France est le premier consommateur européen de pesticides, et le quatrième au niveau mondial.

Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour la prévention, le contrôle ou l'élimination des organismes nuisibles. Ils se présentent sous plusieurs formes :

- Les herbicides : contre les mauvaises herbes,
- Les fongicides : contre les champignons,
- Les insecticides : contre les insectes,
- Les molluscicides : contre les limaces et les escargots,
- Les taupicides : contre les taupes.

Plusieurs études ont démontré la toxicité de ces produits, leur utilisation a des conséquences sur la biodiversité, sur les nappes phréatiques mais aussi sur notre santé.

Les pesticides appartiennent à de multiples familles chimiques ayant des propriétés très différentes. Ils sont donc susceptibles d'avoir des effets variés sur la santé humaine.

Les risques potentiels pour la santé sont liés à la durée d'exposition, à la molécule à laquelle on est exposé et à la dose d'exposition.

Les effets aigus (forte exposition instantanée) : irritations de la peau et des muqueuses, réactions allergiques cutanées ou oculaires, vomissements, toux, gêne respiratoire, atteintes d'un ou plusieurs organes ou système.

Les effets suspectés à moyen ou long terme : cancers, pathologies neurodégénératives (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer,...), troubles cognitifs, effets sur la fonction de reproduction (fertilité, grossesse et développement de l'enfant)

Comment faire de son jardin une zone sans pesticide :

Grâce à des gestes simples, il est possible éviter l'utilisation de produits phytosanitaires et ainsi se protéger des dangers potentiels. Le principe est d'agir en amont, freiner le développement des ravageurs, maladies, mauvaises herbes avant de les combattre.

1/ Organiser son jardin

Alterner : faire une rotation des plantations favorise la rupture du cycle de développement des ravageurs. L'idéal est d'attendre 3 à 5 ans avant de cultiver à nouveau la même plante au même emplacement.

Diversifier : ne pas mettre en contact des espèces de la même famille botanique (les solanacées : tomates, pommes de terre, aubergines ; les alliacées : ail, poireau...). Elles peuvent être convoitées par les mêmes organismes nuisibles.

Le saviez-vous :

Des pesticides utilisés pour un potager peuvent se retrouver sous forme de résidus dans les légumes consommés. 48 % des aliments français contiennent des pesticides.

Echelonner : éviter de semer la totalité des graines d'une même espèce en une seule fois.

Aérer : ne serrer pas trop les plantations. Eloigner des haies et des arbustes celles qui ont le plus besoin de lumière, de pluie et d'une bonne aération.

Le saviez-vous ?

La population d'hirondelles chute fortement suite à un manque de nourriture causé par l'utilisation des insecticides.

Protéger : installer des refuges pour les auxiliaires (haies diversifiées, tas de pierres et de bois, mare) et réserver des espaces pour les plantes sauvages. Laissez les plantes spontanées (rose trémière, coquelicots et bourrache par exemple) se développer dans les allées gravillonnées, la terre battue et entre les pavés.

Tondre tardivement : une tonte haute (6 à 8 cm) favorise le développement, la bonne santé et le bon aspect de la pelouse.

Pailler : couvrir votre sol (paillage) avec du broyat de bois, de l'herbe sèche,..., permet d'occuper l'espace et de limiter l'apparition de plantes indésirables, mais aussi d'éviter l'évaporation et un arrosage quotidien.

2/ Bien choisir les plantes à cultiver

Plantes adaptées : une plante bien adaptée à son emplacement (sol, climat, exposition, etc.) sera moins sensible aux maladies et aux ravageurs. (Exemple d'ouvrages utiles sur : www.rustica.fr)

Plantes couvre sols : entre deux cultures, semez des engrais verts (trèfle, phacélie, moutarde). Ils couvrent de façon temporaire le sol, limitent la levée des plantes indésirables, évitent l'érosion, le lessivage et enrichissent la terre.

3/ Prévenir les maladies

Soigner : éviter de blesser les végétaux avec la débroussailleuse, la binette ou les colliers pour attacher les tuteurs et supprimer les parties malades.

Entretien : bien nettoyer ses outils pour éviter qu'ils rouillent. Les désinfecter de temps en temps avec du vinaigre blanc.

4/ Désherber naturellement

Le désherbage manuel : arracher les mauvaises herbes avant la période de reproduction (montée en graine).

Le désherbage thermique : utilisation d'un appareil produisant une forte chaleur tuant les mauvaises herbes.

L'eau de cuisson : verser de l'eau de cuisson de pâtes, riz, pomme de terre. L'amidon contenu dans l'eau améliore l'effet désherbant.

Attention aux idées reçues !

La bouillie bordelaise est le pesticide le plus employé par les jardiniers qui le croient inoffensif. Pourtant, cette solution de sulfate de cuivre, permet de lutter efficacement uniquement contre les maladies liées à l'attaque de champignons. Trop ou mal utilisée, elle augmente la concentration de cuivre dans les sols et nuit à la vie microbienne du jardin.